

Réseau des Villes créatives de l'UNESCO

Orientations pour le rapport de suivi de l'adhésion des membres

Mises à jour en octobre 2019

Ce document présente le processus et les orientations pour la préparation et la soumission des Rapports périodiques d'activité des villes membres du Réseau des villes créatives de l'UNESCO. Ces Rapports, qui doivent être soumis tous les quatre ans suivant l'année de la désignation de la ville, visent à :

- Démontrer un engagement continu et manifeste des membres à la mise en œuvre de l'Énoncé de mission aux niveaux local et international ;
- Renouveler l'engagement des membres à travers la présentation d'un plan d'action pour les quatre années suivantes visant à améliorer la mise en œuvre de l'Énoncé de mission du Réseau, ainsi que de contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement durable ;
- Documenter et encourager la collecte, l'analyse et l'échange d'informations, de connaissances et d'expertise avec l'UNESCO, les autres villes membres et la communauté internationale sur les activités réalisées vers le développement durable dans le cadre du Réseau, afin de mettre en évidence l'impact des Villes créatives de l'UNESCO sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- Illustrer et évaluer l'importance et l'impact d'être une Ville créative aux niveaux local et international ; et
- Encourager le développement de recherches et d'études de cas sur les concepts et les expériences des Villes créatives et le potentiel de la créativité pour le développement urbain durable, ainsi que la collecte des données et des perspectives sur les nouveaux défis et opportunités.

1. CONTEXTE

En soumettant sa candidature pour devenir membre du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, chaque ville reconnaît son engagement à partager les bonnes pratiques, à développer des partenariats pour promouvoir la créativité et l'économie créative, à renforcer l'engagement et la participation à la vie culturelle et à intégrer la culture dans les plans de développement urbain. Par ailleurs, en soumettant sa candidature, chaque ville manifeste son engagement à participer aux domaines d'action énumérés dans l'Énoncé de mission du Réseau, à savoir :

- partager des expériences, des connaissances et des bonnes pratiques qui informent la politique publique et l'action locale ;
- conduire et participer à des projets, partenariats et des initiatives pilotes associant secteur public, secteur privé et société civile ;

- contribuer à des programmes et des réseaux d'échange professionnels et artistiques ;
- participer au développement d'études, recherches et évaluations de l'expérience des Villes créatives ;
- promouvoir des politiques et des mesures pour le développement urbain durable ; et
- mener des actions de communication et de sensibilisation.

En rejoignant le Réseau, les villes membres s'engagent également à fournir périodiquement des informations détaillées sur la réalisation et les impacts des activités liées à leur désignation en tant que Ville créative de l'UNESCO et reconnaissent l'importance de communiquer activement avec l'UNESCO et les autres membres du Réseau.

2. OBJECTIFS

L'objectif du Rapport périodique d'activité est de collecter, analyser et partager les informations, de suivre et d'évaluer l'impact d'être une Ville créative aux niveaux local et international, de vérifier l'engagement continu des villes membres du Réseau et de suivre les tendances concernant le renforcement du rôle de la culture et de la créativité en tant que facilitateurs et moteurs du développement urbain durable sur les plans économique, social et environnemental.

Afin de faciliter le processus par lequel les villes membres rendent compte de leurs diverses activités, les présentes orientations serviront de guide pour les Villes créatives, le Comité de coordination et l'UNESCO. Les objectifs des orientations pour le Rapport périodique présentent deux volets :

- Pour les villes membres, elles expliquent ce qui est attendu en termes de compte-rendu d'activités une fois que l'adhésion au Réseau confirmée.
- Pour l'UNESCO, elles facilitent le processus par lequel le Secrétariat fait office de centre d'échange d'informations pour recueillir la base de connaissances produite par les rapports des villes membres, dans le but de suivre les tendances, les nouveaux défis et les nouvelles possibilités, de mettre en évidence les réalisations et les progrès, afin de mieux informer l'élaboration des politiques des États membres de l'UNESCO et de mesurer l'impact de la désignation de l'UNESCO.

La collecte systématique, l'analyse et la diffusion d'informations contribueront à assurer un meilleur suivi des progrès, à mettre en valeur les réalisations concrètes des Villes créatives de l'UNESCO, à souligner des politiques, mesures, stratégies et partenariats efficaces et à soutenir la formulation et la mise en œuvre de futurs plans d'action fondés sur des preuves, tout en alertant des nouvelles problématiques relatives à l'impact de la culture et de la créativité sur le développement urbain durable.

Le Rapport périodique complète les informations fournies de manière régulière par les villes membres pour leur diffusion sur le site web du Réseau concernant, par exemple, le développement de nouvelles politiques et initiatives locales ou encore des partenariats inter-villes et des événements ayant un lien direct avec la mise en œuvre de l'Énoncé de mission du Réseau. Les Rapports périodiques d'activité viennent s'ajouter également aux présentations des activités réalisées et des plans futurs des domaines créatifs prévus dans le cadre des Conférences annuelles du Réseau.

En septembre 2019, 68 rapports de suivi d'adhésion des membres ont été soumis à l'UNESCO, et sont disponibles sur le site web du Réseau.

3. PROCESSUS

Les villes membres doivent soumettre leurs Rapports périodiques d'activité à l'UNESCO avant le 30 novembre tous les quatre ans à partir de l'année de leur désignation. Les Rapports doivent être soumis via creativecities@unesco.org dans un format adapté pour une e-publication.

Plus précisément, les Villes créatives désignées en 2015 devaient soumettre leur rapport avant le 31 décembre 2019 (délai exceptionnellement prolongé pour cette année), puis tous les quatre ans. Les villes désignées entre 2004 et 2009 devront soumettre leur (deuxième) rapport avant le 30 novembre 2020, puis tous les quatre ans. Veuillez-vous référer à l'annexe pour la liste complète des villes concernées.

Les Rapports sont publiés sur le site internet du Réseau des villes créatives de l'UNESCO à la suite de chaque cycle de rapport périodique.

Le Secrétariat transmettra, à travers les coordinateurs des sous-réseaux, les Rapports périodiques d'activité reçus aux villes membres par domaine créatif en janvier. Les coordinateurs faciliteront l'évaluation des Rapports au sein de leur sous-réseau et élaboreront une brève évaluation de chaque Rapport. Chaque évaluation ne devra pas dépasser 1 200 mots et devra comprendre une appréciation globale justifiée (a. très satisfaisant, b. satisfaisant ; c. insatisfaisant) et, le cas échéant, des recommandations spécifiques pour améliorer l'impact des activités à réaliser à l'avenir par la ville membre afin d'atteindre les objectifs du Réseau. Le rapport d'évaluation devra comprendre également une brève évaluation de l'impact par rapport aux Objectifs de Développement durable inscrits dans l'Agenda 2030 pour le Développement durable.

Les sous-réseaux auront jusqu'à fin février pour analyser les Rapports et soumettre ses évaluations consolidées à l'UNESCO. Un bref compte-rendu de l'ensemble des Rapports périodiques est présenté par l'UNESCO lors de la prochaine Conférence annuelle du Réseau :

4. ORIENTATIONS D'ÉVALUATION

Les orientations d'évaluation ci-dessous reflètent les objectifs de l'Énoncé de mission et de la Procédure de désignation du Réseau.

Les Rapports périodiques d'activité doivent être rédigés en anglais et/ou en français et être le plus clairs, synthétiques et instructifs possible et contenir les données appropriées. Il est fortement conseillé de ne pas dépasser 15 pages au maximum. Les Rapports peuvent inclure des illustrations, des graphiques et des tableaux, ainsi que des annexes fournissant des données statistiques pertinentes, des études de cas, des recherches et des éléments de communication. Cependant, ces documents doivent être pertinents et concis, et leurs sources doivent être dûment mentionnées.

Les Rapports, qui visent à illustrer et à évaluer l'impact des multiples festivals, événements, programmes d'échange, partenariats, expositions, études, mesures, politiques et aux autres initiatives organisées par les villes membres aux niveaux local et international dans le cadre du Réseau, devront inclure les informations suivantes :

1. RÉSUMÉ

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 2.1. Nom de la ville :
- 2.2. Pays :
- 2.3. Domaine créatif :
- 2.4. Date de désignation :
- 2.5. Date de soumission du présent Rapport périodique d'activité :
- 2.6. Entité responsable de l'élaboration du Rapport :
- 2.7. Rapports précédents et dates de soumission :
- 2.8. Point focal de contact, y compris :
 - Le point focal principal chargé de la gestion quotidienne de la désignation ; et
 - Dans le cas où le point focal désigné ne travaille pas directement au sein de l'administration de la ville, les coordonnées du/de la responsable de l'administration de la ville qui servira d'intermédiaire.¹

3. CONTRIBUTION A LA GESTION DU RÉSEAU

- 3.1 Nombre de Conférences annuelles du Réseau auxquelles la ville a participé au cours des quatre années précédentes (notez qu'une participation régulière à la Conférence est obligatoire) :
- 3.2 Précédente ou future organisation d'une Conférence annuelle du Réseau :
- 3.3 Organisation de réunion(s) de travail ou de coordination réunissant des représentants d'un ou de plusieurs domaines créatifs du Réseau (y compris des réunions de sous-réseau) :
- 3.4 Organisation de conférence(s) ou réunion(s) internationale(s) relative(s) aux questions liées aux Villes créatives et impliquant une large participation des membres du Réseau :
- 3.5 Soutien financier ou en nature apporté à l'UNESCO afin de renforcer la durabilité du Réseau dans différents domaines, y compris la gestion, la communication et la visibilité (dates, type de contribution, montants factuels ou estimés, principaux objectifs, etc.) :
- 3.6 Servant de coordinateur ou coordinateur adjoint de sous-réseau et période concernée :

¹ Notez que les deux points focaux devraient collaborer sur toutes les activités relatives au Réseau des villes créatives de l'UNESCO.

- 3.7 Participation à l'évaluation de candidatures précédentes (nombre de candidatures évaluées par appel à candidature) des rapports de suivi précédents de l'adhésion des membres (nombre de rapports évalués par exercice de rapport)

4. PRINCIPALES INITIATIVES RÉALISÉES AUX NIVEAUX LOCAL ET MUNICIPAL POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU RÉSEAU

Décrivez les principales initiatives, partenariats, mesures et politiques menés au cours des quatre dernières années afin d'atteindre les objectifs du Réseau, notamment en ce qui concerne la contribution à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs, en apportant une attention particulière à l'impact de la désignation pour :

- faire de la culture et de la créativité un moteur du développement urbain durable, politiques et actions, notamment à travers une approche participative et des partenariats associant secteur public, secteur privé et société civile ;
- renforcer l'économie créative, notamment à travers la création, la production, la distribution et la diffusion des activités, des biens et des services culturels ;
- améliorer l'accès et la participation à la vie culturelle, en particulier au bénéfice des groupes et des personnes défavorisées ou vulnérables, et favoriser l'engagement des jeunes et l'égalité des sexes ;
- développer des pôles de créativité et d'innovation et élargir les opportunités des créateurs et des professionnels du secteur culturel ;
- intégrer pleinement la culture et la créativité dans les stratégies, politiques et plans de développement local ; et
- renforcer la sensibilisation au Réseau et améliorer l'impact de la culture et de la créativité dans le développement urbain durable et soutenir la recherche, l'analyse et la diffusion dans ce domaine.

Veillez présenter uniquement les initiatives principales réalisées au cours des quatre dernières années, et destinées à remplir les objectifs du Réseau. Il est conseillé de suivre une approche fondée sur les résultats, les Rapports devant se concentrer le plus possible sur les résultats et les impacts des initiatives présentées.

Veillez également fournir du matériel de support audiovisuel sous forme de courtes vidéos qui mettent en valeur la diversité des initiatives menées, en mettant l'accent sur l'innovation, le développement et l'éducation.

Veillez joindre en annexe des données et des statistiques concernant la contribution des industries culturelles et créatives locales au développement durable de la ville (contribution au PIB, emploi, participation culturelle, dépenses publiques en culture, etc.) et/ou l'impact de la désignation au niveau local et/ou des indicateurs/indices de créativité urbaine. La recherche dans ces domaines est particulièrement encouragée pour favoriser le partage et l'apprentissage par les pairs au sein du Réseau.

5. PRINCIPALES INITIATIVES RÉALISÉES À TRAVERS DES COOPÉRATIONS INTER-VILLES ET INTERNATIONALES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU RÉSEAU

Décrivez les initiatives, partenariats, projets, réseaux d'échange, mesures et/ou études réalisées au cours des quatre dernières années en collaboration avec une ou plusieurs Villes créatives de l'UNESCO afin de remplir les objectifs du Réseau, conformément au Programme de développement

durable à l'horizon 2030, tels qu'énumérés dans l'Énoncé de mission.

Veillez présenter uniquement les principales initiatives réalisées pendant la période ciblée, destinées à remplir les objectifs du Réseau susmentionnés en suivant une approche basée sur les résultats. En effet, les Rapports doivent se concentrer le plus possible sur les résultats et les impacts des initiatives de coopération inter-ville et internationale des différentes Villes créatives.

6. PLAN D'ACTION SUR LE MOYEN TERME POUR LES QUATRE ANNÉES À VENIR

Veillez présenter un plan d'action à moyen terme (quatre années à venir), ce qui correspond au prochain cycle de rapport périodique, décrivant les principales initiatives que la ville s'engage à développer dans le cadre de sa désignation pour réaliser les objectifs du Réseau vers la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030, parallèlement au suivi et à l'avancement de la documentation par rapport au précédent rapport périodique.

Les initiatives proposées doivent répondre aux objectifs et aux domaines d'action listés dans l'Énoncé de mission du Réseau ainsi qu'aux objectifs pour le Développement durable. Le plan d'action et les initiatives proposées devront être réalistes et cohérents.

- 6.1 Présentation d'un maximum de trois initiatives principales, programmes ou projets destinés à réaliser les objectifs du Réseau sur le plan local, en mettant l'accent sur les résultats et impacts attendus.

Deux des initiatives proposées devront répondre au domaine créatif concerné et une des initiatives présentées devra être de caractère transversal et associer au moins l'un des autres domaines créatifs couverts par le Réseau. La présentation des initiatives proposées devra comprendre notamment les objectifs, les acteurs impliqués dans la mise en œuvre, les bénéficiaires et les résultats escomptés. Les initiatives portées par la ville associant secteur public, secteur privé, société civile, associations professionnelles et institutions culturelles sont fortement encouragées.

- 6.2 Présentation d'un maximum de trois initiatives, programmes ou projets destinées à réaliser les objectifs du Réseau sur le plan international, associant notamment d'autres villes membres du Réseau.

La présentation des initiatives proposées devra comprendre notamment les objectifs, les acteurs impliqués dans la mise en œuvre, les bénéficiaires et les résultats escomptés. Les initiatives de soutien à la promotion du Réseau dans des régions et des pays sous représentées dans le Réseau ainsi que les actions impliquant des villes de pays en développement sont fortement encouragées. Il est possible de présenter une initiative de caractère transversal associant plusieurs domaines créatifs couverts par le Réseau.

- 6.3 Budget annuel estimé pour la mise en œuvre du plan d'action proposé.

Il est recommandé de présenter le budget annuel global estimé pour la mise en œuvre du plan d'action quadriennal proposé ainsi que les pourcentages de celui-ci qui seront consacrés aux initiatives locales et internationales. Il convient de signaler l'ensemble de ressources que la ville envisage d'y consacrer et de mobiliser, y compris les ressources financières et autres ressources (personnel, infrastructures, équipement, etc.). Merci d'indiquer les demandes de soutien financier à des bailleurs de fond nationaux et/ou internationaux envisagées pour compléter le budget.

- 6.4 Plan de communication de et sensibilisation

Présentation du plan de communication et de sensibilisation pour diffuser et promouvoir les objectifs du Réseau et l'impact du plan d'action proposé auprès d'un large public.

Annex

Calendrier pour la soumission des Rapports de suivi d'adhésion des membres en 2019 et 2020

Les villes suivantes, désignées en 2015, devant soumettre leur Rapport avant le 31 décembre 2019 (délai prolongé à titre exceptionnel pour cette année), puis tous les quatre ans :

- Adélaïde (Australie) – Musique
- Al-Ahsa (Arabie saoudite) – Artisanat et arts populaires
- Austin (États-Unis d'Amérique) – Arts numériques
- Bagdad (Iraq) – Littérature
- Bamiyan (Afghanistan) – Artisanat et arts populaires
- Bandung (Indonésie) – Design
- Barcelone (Espagne) – Littérature
- Belém (Brésil) – Gastronomie
- Bergen (Norvège) – Gastronomie
- Bitola (ex-République yougoslave de Macédoine) – Film
- Budapest (Hongrie) – Design
- Burgos (Espagne) – Gastronomie
- Dénia (Espagne) – Gastronomie
- Detroit (États-Unis d'Amérique) – Design
- Durán (Équateur) – Artisanat et arts populaires
- Ensenada (Mexique) – Gastronomie
- Gaziantep (Turquie) – Gastronomie
- Idanha-a-Nova (Portugal) – Musique
- Isfahan (Iran [République islamique d']) – Artisanat et arts populaires
- Jaipur (Inde) – Artisanat et arts populaires
- Katowice (Pologne) – Musique
- Kaunas (Lituanie) – Design
- Kingston (Jamaïque) – Musique

- Kinshasa (République démocratique du Congo) – Musique
- Liverpool-(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) – Musique
- Ljubljana (Slovénie) – Littérature
- Lubumbashi (République démocratique du Congo) – Artisanat et arts populaires
- Lviv (Ukraine) – Littérature
- Medellín (Colombie) – Musique
- Montevideo (Uruguay) – Littérature
- Nottingham (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) – Littérature
- Óbidos (Portugal) – Littérature
- Parme (Italie) – Gastronomie
- Phuket (Thaïlande) – Gastronomie
- Puebla (Mexique) – Design
- Rasht (Iran [République islamique d']) – Gastronomie
- Rome (Italie) – Film
- Salvador (Brésil) – Musique
- San Cristóbal de las Casas (Mexique) – Artisanat et arts populaires
- Santos (Brésil) – Film
- Sasayama (Japon) – Artisanat et arts populaires
- Singapour (Singapour) – Design
- Tartu (Estonie) – Littérature
- Tongyeong (République de Corée) – Musique
- Tucson (États-Unis d'Amérique) – Gastronomie
- Ulyanovsk (Fédération de Russie) – Littérature
- Varanasi (Inde) – Musique

Les villes suivantes désignées entre 2004 et 2009 doivent soumettre leur (deuxième) rapport avant le 30 novembre 2020, puis tous les quatre ans :

- Assouan (Égypte) – Artisanat et arts populaires
- Berlin (Allemagne) – Design
- Bologne (Italie) – Musique
- Bradford (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) – Film
- Buenos Aires (Argentine) – Design
- Édimbourg (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) – Littérature
- Gand (Belgique) – Musique
- Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) – Musique
- Iowa City (États-Unis) – Littérature
- Kanazawa (Japon) - Artisanat et arts populaires
- Kobe (Japon) – Design
- Lyon (France) – Arts numériques
- Melbourne (Australie) – Littérature
- Montréal (Canada) – Design
- Nagoya (Japon) – Design
- Popayán (Colombie) – Gastronomie
- Santa Fe (États-Unis) – Artisanat et arts populaires
- Séville (Espagne) – Musique
- Shenzhen (Chine) – Design